

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 6 septembre 2016, à 20h00, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

**EST AUSSI PRÉSENT :**

- Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

- Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe
- Madame Julie Morissette, contremaitre travaux publics
- Monsieur Michel Paul, directeur service incendie

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h15.

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9299**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9300**

**ABROGATION – AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 521-ADM-2014 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Madeleine Aumond, l'abrogation de l'avis de motion no 2016-08-CMD9272 à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 521-ADM-2014 – code d'éthique et de déontologie révisée des élus de la municipalité de Déléage. Le règlement ne peut être modifié, il doit être refait en entier.

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9301**

**ABROGATION - AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 515-ADM-2012 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Monsieur le conseiller Michel Guy, l'abrogation de l'avis de motion no 2016-08-CMD9273 à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 515-ADM-2012 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Déléage. Le règlement ne peut être modifié, il doit être refait en entier.

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9302**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 536-ADM-2016 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Madeleine Aumond, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Déléage.

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9303**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 537-ADM-2016 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Madeleine Aumond, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Déléage.

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9304**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 527-1-ADM-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 527-ADM-2015 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Diane Marenger, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant une modification au règlement no 527-ADM-2015 sur le traitement des élus.

**AVIS DE MOTION 2016-09-CMD9305**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000\$ ET UN EMPRUNT DE 150 000\$ POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Monsieur le conseiller Hugo Morin, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 350 000\$ et un emprunt de 150 000\$ pour l'achat d'une niveleuse.

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9306**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016 tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9307**

**ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 7 septembre 2016 totalise 424 039.64\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	260 512.39\$
Comptes payés :	121 643.35\$
Salaires :	41 883.90\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	2 254.55\$
- élus :	0\$
Chèque ou prélèvement annulé :	7441

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9308**

**SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

- Halte de pierre - Défi Cowboy extrême 250\$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**Dépôt du rapport d'événement – référendum 28 août 2016**

**Dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin**

**Présentation du projet de règlement no 536-ADM-2016 – code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Déléage**

**Présentation du projet de règlement no 537-ADM-2016 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Déléage**

**Présentation du projet de règlement no 527-1-ADM-2016 modifiant le règlement no 527-ADM-2015 concernant le traitement des élus**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9309**

**METTRE FIN AU PROJET DE REGROUPEMENT DES 4 MUNICIPALITÉS SUITE AU RÉSULTAT DU SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'** une étude d'opportunité d'un regroupement de 4 municipalités, soit Déléage, Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Maniwaki, a été réalisée;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu un référendum sur la question « Êtes-vous favorable au regroupement des territoires de ces municipalités: Déléage, Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Maniwaki ? » le 28 août 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de ce référendum est majoritairement négatif;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**DE METTRE** fin au projet de regroupement des 4 municipalités suite au résultat du scrutin référendaire.

**D'ENVOYER** une copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ainsi qu'à la direction régionale en Outaouais, aux municipalités d'Aumond et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et à la Ville de Maniwaki.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9310**

**FÉLICITATION POUR LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du référendum s'est faite selon les règles de l'art;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de l'événement s'est déroulée sans faille;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**QUE** le conseil municipal félicite Monsieur Henri-Claude Gagnon et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## **TRANSPORT ET VOIRIE**

### **RÉSOLUTION 2016-09-CMD9311**

#### **RÉFECTION DE LA RUE ROBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire des travaux sur certaines de ses rues, et ce, à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Robert a été ciblée en 2016 pour cesdits travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des transports recommande au conseil l'exécution de ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**DE PROCÉDER** aux travaux de réfection de la rue Robert suite à la recommandation du comité des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 2016-09-CMD9312**

#### **RÉFECTION DE LA RUE RICHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire des travaux sur certaines de ses rues, et ce, à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Richard a été ciblée en 2016 pour cesdits travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des transports recommande au conseil l'exécution de ses travaux;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**DE PROCÉDER** aux travaux de réfection de la rue Richard suite à la recommandation du comité des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 2016-09-CMD9313**

#### **DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes pour l'installation de lampadaires a été adressées à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il a été prévu au plan triennal d'immobilisations 2016-2018 l'installation de 3 lampadaires en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut rendre son territoire sécuritaire et bien éclairé;

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de rajouter des lumières de rue à certains endroits dans la municipalité afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;
- CONSIDÉRANT QU'** au renouvellement ou à l'installation de lampadaire, le conseil a décidé d'utiliser la nouvelle technologie LED;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE FAIRE** une demande à Hydro-Québec pour l'installation de lampadaires de nouvelle technologie LED aux endroits suivants :
- à l'angle de la rue Madeleine et du boulevard Daniel
  - à l'angle des chemins Ferme-Joseph et Albert-Fortin
  - à l'angle du Boulevard Déléage et de la rue Lafrance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-CMD9314**

#### **MODE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire l'achat d'une niveleuse neuve;
- CONSIDÉRANT QU'** un devis technique a été préparé à cette fin;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût anticipé de cette niveleuse est très élevé;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire utiliser 200 000\$ de ses surplus cumulés pour le financement de la niveleuse;
- CONSIDÉRANT QUE** la balance du financement de cet achat se fera par le moyen d'un emprunt à long terme;
- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres devra être lancé sur SEO pour l'achat de la niveleuse;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE LANCER** un appel d'offres sur SEO pour l'achat d'une niveleuse neuve.
- D'UTILISER** 200 000\$ du surplus cumulé pour financer une partie de cet achat.
- DE FINANCER** 150 000\$ du coût d'achat par règlement d'emprunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-CMD9315**

#### **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT À NEIGE**

- CONSIDÉRANT QUE** l'équipement à neige du camion international est désuet et en fin de vie utile;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire procéder au remplacement du dits équipement suite à la recommandation du comité des transports;
- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres sur invitation sera lancé pour cet achat;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE LANCER** un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un équipement à neige neuf pour le camion international.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9316**

**APPEL D'OFFRES POUR LE SABLE D'HIVER**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit refaire son inventaire de sable tamisé pour le sablage des chemins durant l'hiver 2016-2017;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit obtenir l'évaluation du stock de sable restant dans la cour et du sable livré;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'obtenir la granulométrie du sable acheté;
- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres assure à la municipalité une meilleure qualité du produit (sable tamisé) avec les spécificités de la granulométrie;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE DEMANDER** l'évaluation du stock restant dans la cour et du sable livré, ainsi que la granulométrie du sable au Service de Génie Municipal (SGM) de la MRCVG.
- DE LANCER** un appel d'offres sur invitation pour le prix du sable tamisé pour l'hiver 2016-2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9317**

**MAINTIEN DU LIEN D'EMPLOI DE M. ÉRIC OUELLETTE SUITE À L'ÉVALUATION DE FIN DE PROBATION**

- CONSIDÉRANT QUE** la contremaitre du service des travaux publics a procédé à l'évaluation de fin de probation de l'opérateur temporaire, M. Éric Ouellette;
- CONSIDÉRANT QUE** cette évaluation démontre que l'opérateur satisfait les attentes du service ;
- CONSIDÉRANT QUE** la contremaitre du service des travaux publics recommande au conseil de confirmer le maintien du lien d'emploi d'opérateur avec M. Éric Ouellette;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**DE CONFIRMER** le maintien du lien d'emploi d'opérateur de M. Éric Ouellette.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

**ANNONCE DES GAGNANTS DU CONCOURS DE REVITALISATION DES BANDES RIVERAINES**

1 <sup>er</sup> prix : Mme Henriette Aumond	150\$
2 <sup>e</sup> prix : M. Florian Poupart	100\$
3 <sup>e</sup> prix : M. Henri-Claude Mantha	50\$

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9318**

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS ET RETRAITÉS VG**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite appuyer la demande de financement de la Table des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau au programme Québec Amis des Aînés (QADA) pour son projet « Carrefour des Aînés »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité croit que la mise en place de ce projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des aînés de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** de concert avec les partenaires du milieu, la mise en place d'un mécanisme de promotion et l'élaboration d'outils permettant de faciliter la connaissance et la compréhension des services et programmes destinés aux aînés sont essentielles dans notre région;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'APPUYER** la demande de financement de la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau au programme Québec Amis des aînés (QADA).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9319**

**ACHAT D'UN BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE POUR L'ALZHEIMER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Branchaud organise un souper-bénéfice dont tous les profits seront remis à la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent soutenir cette cause;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**DE FAIRE** l'achat d'un billet pour le souper-bénéfice de la Fondation Branchaud au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois au montant de 75\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### ADOPTÉE

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### RÉSOLUTION 2016-09-CMD9320

#### **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE PLAN DE TECHNOLOGUE ET D'INSTALLATIONS SEPTIQUES (2)**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur la qualité de l'environnement à l'article 20 mentionne que : *Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement;*

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement Q-2,R.22, règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, à l'article 88 stipule que la municipalité a l'obligation d'exécuter et de faire exécuter le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs avis ont été donnés aux propriétaires en situation d'infraction à ce règlement de refaire leurs installations septiques pour les rendre conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches pour rectifier la situation pour 2 propriétés n'ont pas été entreprises, la municipalité est donc dans l'obligation d'agir;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'obtenir des plans et devis conçus par un technologue professionnel ou un ingénieur pour la réalisation d'installation septique conforme;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de réaliser les travaux de construction des installations septiques selon les plans et devis conçus par un technologue professionnel ou un ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de plan et devis pour des installations sanitaires par un technologue professionnel ou un ingénieur.

**D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de construction des installations septiques selon les plans et devis conçus par un technologue professionnel ou un ingénieur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9321**

**DEMANDE DE FORMATION AU SERVICE D'URBANISME**

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de formation a été faite par l'inspectrice municipale pour la formation : Solutions règlementaires pour le contrôle des projets;
- CONSIDÉRANT QUE** des employées mieux formées représentent un actif pour la municipalité et que cette formation est disponible à Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** cette formation permettra d'outiller l'inspectrice municipale afin qu'elle soit en mesure d'identifier la solution règlementaire pour le contrôle des petits et grands projets de développement, d'aménagement et de protection du territoire;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :
- D'ACCORDER** la demande de formation à l'inspectrice municipale et d'en défrayer les coûts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***LOISIRS ET CULTURE***

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9322**

**MAISON DE LA CULTURE – ACHAT DE BILLETS DE SPECTACLE**

- CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans son offre de spectacles;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité achète des billets pour les spectacles et les offre par tirage au sort aux contribuables de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :
- DE FAIRE** l'achat d'un forfait de billets pour la saison 2016-2017 de la Maison de la culture VG pour un montant de 500\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9323**

**POLITIQUE MADA ET POLITIQUE DE LA FAMILLE**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délégé par la résolution 2014-04-CMD8644 demandait à la MRCVG de mettre en place un projet régional dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA) afin d'aider les municipalités à développer un tel programme au niveau local;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage veut se doter d'une Politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA);
- CONSIDÉRANT QU'** en adoptant une PFM-MADA, la municipalité de Déléage veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de son territoire;
- CONSIDÉRANT** l'importance que la municipalité de Déléage attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau désire, avec la participation d'un minimum de cinq municipalités, déposer une demande au Ministère afin d'être financée pour une démarche collective de PFM/MADA;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- QUE** le conseil de la municipalité de Déléage autorise M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Déléage à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRCVG et la municipalité de Déléage pour toutes informations ou documents relatif au projet financé;
- QUE** le conseil de la municipalité de Déléage crée un poste d'élu responsable des questions familiales et du dossier aîné au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;
- QUE** le conseil de la municipalité de Déléage désigne Madame la conseillère Madeleine Aumond, au poste d'élu responsable des questions familiales et du dossier aîné;
- QUE** le conseil de la municipalité de Déléage autorise la création du comité qui assurera la continuité des démarches de Politique familiale municipale (PFM) et celle de Municipalité amie des aînés (MADA) dont les membres seront possiblement issus des secteurs d'activités suivants :
- Représentant du milieu scolaire et de la santé ;
  - Représentant du milieu communautaire famille, jeunesse et aîné ;
  - Milieu de vie (associations) ;
  - Représentant des citoyens (famille et aîné) ;
  - Représentants municipaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 2 août 2016.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 2016-09-CMD9324**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Madeleine Aumond propose de lever la présente séance ordinaire à 21h00.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

\_\_\_\_\_  
*Henri-Claude Gagnon*

Pour les résolutions : 2016-09-CDM9307, 9308, 9311, 9312, 9313, 9314, 9315, 9316, 9319, 9320, 9321, 9322, 9323.

*Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Bernard Cayen  
Maire

\_\_\_\_\_  
Henri-Claude Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier